

NORME INTERNATIONALE 3950

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Désignation des dents en art dentaire — Code à deux chiffres

Tooth designation for dental purposes — Two-digit system

Première édition — 1977-03-15

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3950:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/785cf3fb-7038-487e-b770-f5f367d283d8/iso-3950-1977)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/785cf3fb-7038-487e-b770-f5f367d283d8/iso-3950-1977>

CDU 616.314 : 003.62

Réf. n° : ISO 3950-1977 (F)

Descripteurs : art dentaire, dent, désignation, code.

Prix basé sur 1 page

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3950 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 106, *Produits et matériel pour l'art dentaire*, et a été soumise aux comités membres en août 1975.

(standards.iteh.ai)

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

[ISO 3950:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/785c3fb-7038-487e-b770-5b67d283d310-iso-3950-1977)

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Roumanie
Allemagne	Iran	Suède
Australie	Italie	Suisse
Brésil	Mexique	Thaïlande
Canada	Norvège	Turquie
Égypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S
France	Pays-Bas	U.S.A.

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Royaume-Uni

Désignation des dents en art dentaire — Code à deux chiffres

0 INTRODUCTION

Au cours des premières années pendant lesquelles l'art dentaire eut besoin d'un code de désignation des dents, divers systèmes furent utilisés. Ceux-ci comprirent des codes à plusieurs chiffres donnant les quadrants et l'indication des dents, modèle présenté dans la présente Norme internationale, et des modèles utilisant une représentation angulaire/quadrillé pour le quadrant avec un code à un chiffre — de 1 à 8 — pour les dents.

L'usage de plus en plus répandu d'ordinateurs pour stocker les informations, ainsi que la nécessité croissante de communiquer simplement des informations dentaires par câbles, documents imprimés ou de vive voix, ont rendu nécessaire la prise en considération d'éléments de base nouveaux pour l'élaboration d'un code de désignation des dents. Le code à deux chiffres décrit dans la présente Norme internationale a été établi et approuvé par la Fédération dentaire internationale (FDI) dans le but de répondre aux exigences suivantes :

- a) simple à comprendre et à enseigner;
- b) facile à prononcer lors de la conversation ou de la dictée;
- c) aisément communicable sous forme imprimée et câblée;
- d) facile à transformer en «entrées» d'ordinateurs;

e) facilement adaptable aux diagrammes normalement utilisés en pratique dentaire générale.

Les détails des éléments ayant trait à la décision de la FDI d'adopter un système à deux chiffres, sont exposés à l'annexe 1 du rapport de la 58^e réunion annuelle de la FDI.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale établit pour l'art dentaire un code de désignation des dents utilisant deux chiffres pour désigner chaque dent.

2 PRINCIPE

Le premier chiffre indique le quadrant et le second chiffre se rapporte à la dent située dans ce quadrant. Les chiffres 1 à 4 sont affectés aux quadrants des dents définitives, et les chiffres 5 à 8 à ceux des dents temporaires, et cela dans le sens des aiguilles d'une montre, le point de départ étant le côté droit supérieur; aux dents formant partie d'un même quadrant sont affectés les chiffres 1 à 8 (1 à 5 dans le cas des dents temporaires, la désignation s'effectuant depuis la ligne médiane et allant vers l'arrière. Les chiffres devront être énoncés séparément; ainsi, les canines définitives sont les dents un-trois, deux-trois, trois-trois et quatre-trois).

3 SYSTÈME DE DÉSIGNATION

Le système de désignation est illustré ci-dessous.

DENTS DÉFINITIVES

(haut droit)							(haut gauche)								
18	17	16	15	14	13	12	11	21	22	23	24	25	26	27	28
48	47	46	45	44	43	42	41	31	32	33	34	35	36	37	38
(bas droit)							(bas gauche)								

DENTS TEMPORAIRES

(haut droit)					(haut gauche)				
55	54	53	52	51	61	62	63	64	65
85	84	83	82	81	71	72	73	74	75
(bas droit)					(bas gauche)				

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3950:1977

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/785cf3fb-7038-487e-b770-f5b67d283d8/iso-3950-1977>